Le Régulateur de l'énergie

Numéro 005 / AVRIL 2020

ISSN 2630 - 1229

Trimestriel d'information de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie du Burkina Faso

EDITORIAL

Merci à toutes et à tous !

DOSSIER

Second Compact du Burkina axé électricité : Renforcer la régulation du domaine !

ACTUALITÉS : Le Premier ministre reçoit le rapport d'activités 2018 de l'ARSE.

ENTRETIEN

«La création de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie trouve ses origines dans la gestion de la crise énergétique des années 2000 qui a secoué la plupart des pays africains».

Mariam Gui Nikièma, Présidente de l'ARSE

Le Régulateur de l'énergie

10 BP. : 13153 Ouagadougou 10 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 25 33 20 18 / Site web : www.arse.bf

Directrice de publication
Mariam Gui NIKIEMA

Directeur de la rédaction
Yaya SOURA

Rédaction
Lydie A BABA MOUSSA/GYEBRE
Ahmed Yachine OUEDRAOGO
Alassane TIEMTORE
Patrice OUEDRAOGO
Léonard SANON
Yaya SOURA

Collaborateurs
Alban KINI
Fulbert PARE

Maquette et Impression
La Chaîne Graphic du Faso (CGF)
Tél. : (+226) 74 37 10 47
Email : graphiraso@yahoo.fr

SOMMAIRE

Editorial 4
Actualités 6
Dossier 26
Entretien 28

Le Régulateur de l'énergie, le journal au coeur de vos centres d'intérêts

Mesdames, messieurs,

C'est avec plaisir que nous mettons à votre disposition le 5ème numéro du journal « ***le Régulateur de l'énergie*** », le trimestriel d'information de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) du Burkina Faso. Comme les précédentes éditions, ce numéro ambitionne de répondre à vos besoins d'information et de toucher, par des réponses pratiques et opérantes, vos préoccupations et attentes relatives à la mise en œuvre des missions de l'ARSE et à la gouvernance du secteur de l'énergie.

«***Merci à toutes et à tous !***», tel est le titre de l'**Editorial** que la Présidente de l'ARSE vous propose dans cette édition. En novembre 2009 en effet, Mariam Gui Nikiéma, Adama Barry, Adama Ouédrago, Adama Sanou, puis en janvier 2010 Maître Benoit Joseph Sawadogo étaient appelés aux fonctions de membres du Conseil de Régulation de l'ARSE. Cumulativement à celle de membre, Madame Nikiéma fut nommée Présidente du Conseil de régulation.

Novembre 2019 marquait à cet égard la fin du mandat. Toutefois le renouvellement dudit mandat n'est pas encore intervenu en raison des réformes engagées par le Gouvernement en 2017 dans le cadre de la formulation du second compact du Millennium Challenge Corporation (MCC). A présent, tout est fin prêt pour la mise en place du nouveau Conseil suite à la prise du décret n°2020-0278/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID du 16 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie. D'où cet éditorial d'au revoir de celle qui pendant ces dix dernières années a présidé aux destinées de la structure en charge de la régulation du secteur de l'énergie au Burkina Faso, éditorial qu'elle place sous le signe de la reconnaissance et de la gratitude à l'endroit des plus hautes autorités de notre pays, des acteurs et partenaires du secteur et de ses collaborateurs.

Le 31 décembre 2019, une délégation de l'ARSE conduite par sa Présidente a été reçue en audience par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Christophe Joseph Marie Dabiré. Au centre de la rencontre, la remise officielle du rapport annuel d'activités 2018 de l'ARSE. La rubrique **Actualités** revient sur cet acte solennel qui est conforme aux dispositions réglementaires régissant le fonctionnement de l'ARSE.

En 2017, le Gouvernement du Burkina Faso a engagé le processus de formulation du second compact du Millennium Challenge Corporation (MCC). Ce processus qui a fortement impliqué l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie aux côtés des autres acteurs est piloté au niveau national par l'UCF-Burkina, l'Unité de Coordination de la Formulation du second compact du Burkina Faso. Quelles sont ses missions ? Quelle approche a-t-elle mise en place pour atteindre les résultats escomptés, quelles sont les grandes réformes envisagées dans le secteur ? Ces questions parmi tant d'autres trouvent leurs réponses dans la rubrique **Dossier.**

En 2007 le Gouvernement du Burkina Faso a procédé à la réforme du secteur de l'électricité par l'adoption de la Loi n°027-2007/AN du 20 novembre 2007.

Cette réforme qui consacre la libéralisation du secteur de l'électricité a apporté des changements dans la structure de l'industrie de l'électricité. Parmi ces changements l'on note la création de l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité (ARSE) ayant le statut d'autorité administrative indépendante rattachée au Premier Ministère et jouissant de l'autonomie financière. Crée en 2007, l'ARSE verra la mise en place de son premier Conseil de régulation en novembre 2009. Que retenir du processus qui a abouti à la mise en place de cette structure? Quelle est l'importance de la régulation pour un secteur comme l'énergie ? Après dix ans de fonctionnement, quel bilan retenir ? La Présidente, Mme Mariam Gui Nikiéma répond à toutes ces questions dans la rubrique **Entretien**. Bonne lecture à toutes et à tous. A bientôt !

Yaya SOURA
Directeur de la Communication
et de la Documentation/ARSE
yayasoura@yahoo.fr

Merci à toutes et à tous !

En novembre 2009, il a plu aux plus hautes autorités de notre pays de nous accorder leur confiance aux fonctions de Présidente de l'ARSE et de son Conseil de régulation pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois.

Novembre 2019, à cet égard, marquait la fin officielle de notre mandat. Entamé dans la perspective de la mise en place du nouveau Conseil conformément aux dispositions réglementaires y afférentes, le processus de renouvellement du mandat n'est pas encore à son terme en raison des réformes engagées par le Gouvernement en 2017 dans le cadre de la formulation du second compact du Millennium Challenge Corporation (MCC) mis en place par le gouvernement américain et qui, comme vous le savez, est focalisé sur les investissements dans le secteur de l'énergie.

Ces réformes qui ont abouti à la signature d'un aide-mémoire entre le gouvernement du Burkina Faso et le MCC le 6 décembre 2019, ont recommandé, à court terme, la publication d'un nouveau décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) en remplacement du décret n°2017-1016 et d'un décret portant institution de la redevance énergétique et détermination de sa clé de répartition.

Pour compter du 16 avril 2020, l'on peut affirmer que le processus de mise en place du nouveau Conseil de régulation devrait enfin connaitre son aboutissement dans la mesure où le nouveau décret requis par l'aide-mémoire est signé. Il s'agit du décret n°2020-0278/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID du 16 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie.

Dès lors, je ne saurais manquer à un certain devoir : celui de la gratitude et de la reconnaissance. En effet, comme toute nomination, du reste, le choix de ma personne ne se fut guère par une exception, mais certainement par un concours de circonstances entériné par une volonté politique de faire de moi un membre, puis Présidente du Conseil de régulation de l'ARSE. C'est pourquoi je voudrais renouveler aux plus hautes autorités de notre pays ma sincère gratitude pour cette marque de confiance m'ayant valu cette responsabilité.

«Aux attentes divergentes et communément opposées des partis en lice, il convient de rappeler que la régulation des secteurs se fait dans l'intérêt public. Elle n'a pas pour objet de garantir les intérêts individuels des opérateurs et/ou personnes physiques ou morales tombant sous la surveillance de l'Institut ». Cette citation de Monsieur Paul Schuh, Directeur de l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) décrit amplement la mission du régulateur et qui fut la nôtre, les autres membres du Conseil et moi-même. C'est pourquoi il m'importe de souligner et de saluer l'engagement de l'ensemble des membres du Conseil. Tous, nonobstant les charges qui étaient les leurs, ont satisfait à leur devoir de participation et d'animation des sessions du Conseil, mettant à contribution et sans réserve leurs expériences tant professionnelles que managériales à la qualité de nos travaux.

Bien entendu, cette mission n'a pu s'exécuter que grâce aux efforts des directeurs, des chefs de services, des cadres et du personnel de soutien qui en dépit de leur effectif assez réduit ont

su se donner à la tâche. A l'endroit de tous, j'exprime ma satisfaction pour la qualité de leurs travaux dans leurs domaines de compétences respectifs.

A l'endroit de tous les partenaires étatiques et non étatiques, notamment les ministères techniques, les opérateurs du secteur, les associations de consommateurs, les professionnels du secteur, les partenaires techniques et financiers, j'exprime ma gratitude et ma reconnaissance pour leur accompagnement.

Avec l'adoption du décret ci-dessus cité qui sera suivie du recrutement des membres et de la mise en place du nouveau Conseil de régulation, c'est une nouvelle page de l'histoire de la fonction de régulation du secteur qui devra s'écrire pour le développement durable du Burkina. Toutefois, le caractère émergent et complexe de la fonction nécessitera encore que ce nouveau Conseil continue de bénéficier du soutien et de l'accompagnement de tous les acteurs du secteur pour bien accomplir la mission. Merci à toutes et à tous !

Mariam Gui NIKIEMA
Officier de l'Ordre National

Energie dans l'espace francophone

Rencontre bilatérale entre les régulateurs français et burkinabé

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) de France a accueilli du 17 au 19 juin 2019 à Paris, une mission de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) du Burkina Faso. Initiée par le Réseau francophone des régulateurs de l'énergie (RegulaE.Fr), cette rencontre bilatérale a permis d'aborder essentiellement des problématiques liées à la régulation de l'énergie.

Le Président de la CRE en présence de Mme Catérine Edwidge, la Présidente Nikiéma et les membres du Conseil de régulation de l'ARSE

Une délégation de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) du Burkina Faso a séjourné du 17 au 19 juin 2019 à la Commission de régulation de l'énergie de France. Forte de 8 membres et conduite par sa présidente Mariam Gui Nikiéma, la délégation burkinabè a participé à la rencontre bilatérale initiée dans le cadre des activités du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie.

A l'entame des travaux, le lundi 17 juin 2019, Madame Catherine Edwige, membre du Collège de la CRE a, au nom du président Jean-François Carenco, salué l'option du régulateur burkinabé de participer aux activités du RegulaE.Fr, car, «le Réseau est créé pour être au service de ses membres et la présente rencontre bilatérale se veut un cadre de partage qui place au centre des échanges les préoccupations du régulateur burkinabé».

Toute chose que la présidente de l'ARSE, Mariam Gui Nikiéma confirme. «La régulation de l'énergie au Burkina fait son chemin, avec des fortunes diverses ; et chemin faisant, nous sommes intéressés de nous outiller sur un certain nombre de problématiques sur lesquelles le régulateur français après 20 années d'expérience a beaucoup à nous apprendre», a-t-elle déclaré. Il ressort que ces problématiques se

Le Président Carence et la Présidente Nkiéma entourés de leurs collaborateurs

rapportent aux enjeux liés à la séparation des activités de réseaux, aux activités de production et de fourniture d'énergie, aux éléments nécessaires à la création d'un marché d'électricité et les obstacles à contourner pour l'ouverture de ce marché.

A cela s'ajoutent d'autres points de préoccupations liées aux conditions d'accès des tiers aux réseaux, à l'approbation des programmes d'investissements, à la sélection des producteurs indépendants d'énergie et aux mécanismes de soutien aux énergies renouvelables. «Sur le sujet des énergies renouvelables, en l'occurrence, nous pouvons vous apporter notre expérience et vous éviter de vivre les erreurs et les difficultés que nous avons, nous, rencontrées», a indiqué le président CARENCO lors de la séance qu'il a eue avec la délégation.

Trois jours durant, ces sujets ont fait l'objet d'échanges nourris et fructueux entre la délégation de l'ARSE et les directeurs et experts de la Commission de régulation de l'énergie de France. Au terme de cette rencontre, la présidente de l'ARSE a avoué sa satisfaction. Mme Nikiéma a dit en substance : «nous repartons de cette rencontre bilatérale avec des acquis qui nous permettront de faire des bonds qualitatifs dans l'atteinte de nos objectifs pour un futur radieux de la régulation et du secteur de l'énergie en général au Burkina Faso».

Pour ce faire, elle a exprimé sa reconnaissance à RegulaE.Fr qui a favorisé cette mission et à la CRE qui a bien voulu l'accueillir. «Je voudrais vous dire que je suis heureux que vous soyez venus. Mais j'aurais bien voulu aller chez vous et c'est avec beaucoup d'émotion et d'amitié que je vous dis cela. Sachez que dans notre conception des choses, un régulateur, ça ne fait pas que de l'énergie; certes il y a cela, mais il y a qu'il s'agit aussi de rendre possible pour ce secteur un mode de gouvernance apaisé», a indiqué, de son côté, le Président de la CRE.

En rappel, les régulateurs du secteur de l'énergie des pays francophones ont créé en novembre 2016, à Paris en France, le Réseau francophone des régulateurs de l'énergie. Face aux enjeux qui s'attachent à l'exercice de la fonction du régulateur en général et de la fonction de régulation de l'énergie en particulier, le Réseau entend spécifiquement créer les conditions propices à la connaissance mutuelle du mode d'exercice des missions des structures de régulation et des marchés de l'énergie.

Alban KINI

Protection des droits des consommateurs

Rencontre de travail entre l'ARSE et la Ligue des Consommateurs du Burkina

Le mardi 13 août 2019, a eu lieu à Ouagadougou, une rencontre de travail entre l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) et la Ligue des Consommateurs du Burkina (LCB). Cette rencontre a enregistré la présence effective des premiers responsables des deux structures. Elle a été l'occasion pour ces structures ayant en partage la défense des intérêts des consommateurs d'électricité, de s'imprégner de leurs missions respectives et d'engager des réflexions sur de possibles collaborations dans le cadre de leurs activités.

La Présidente de l'ARSE avec à sa droite le Président de la Ligue des Consommateurs du Burkina M. Dasmané Traoré et à sa gauche M. Adama Ouédraogo, membre du Conseil de régulation de l'ARSE

Le Président de la LCB, Dasmané Traoré qui était accompagné de quatre membres de son bureau a tenu en début de séance à saluer la disponibilité de la Présidente de l'ARSE et ses collaborateurs pour l'acceptation de cette rencontre qui est d'une importance capitale pour son organisation. « *La Ligue des Consommateurs du Burkina ayant pour mission la défense des intérêts des consommateurs, a sollicité cette rencontre de travail avec l'ARSE qui l'a acceptée afin de renforcer le niveau de connaissance de nos deux structures pour mieux prendre en charge la protection des droits des consommateurs* », a indiqué le Président Traoré.

Pour sa part, la Présidente de l'ARSE, Mariam Gui Nikiéma a salué la tenue de cette rencontre. Elle a en effet, souligné qu'en tant qu'organisation en charge de la défense des intérêts des consommateurs, la LCB est pour l'ARSE un partenaire de choix dans la mise en œuvre de ses missions. «*Aussi, en demandant à nous rencontrer aux lendemains de votre élection à la tête de la LCB, vous nous faites un double témoignage: celui de l'importance que vous accordez à la mission du régulateur de l'énergie et celui de votre engagement à nous accompagner dans la mise en œuvre de cette mission qui place au cœur de ses activités la protection les intérêts des consommateurs* », a-t-elle fait observer.

Au regard du but poursuivi à travers cette rencontre, le programme de travail convenu de commun accord par les deux parties a porté sur la présentation des missions et attributions de l'ARSE et sur la présentation de la Ligue des Consommateurs du Burkina. Et comme il fallait s'y attendre, la présentation de l'ARSE a mis en exergue les actions menées en faveur des consommateurs. Ce sujet a été abordé par le Directeur des affaires juridiques et du contentieux de l'ARSE, Léonard Sanon. Cette présentation a permis à la LCB de découvrir les actions déjà réalisées en faveur des consommateurs, mais aussi et surtout les projets envisagés à cet égard.

Ces projets portent sur l'opérationnalisation du Service consommateurs et la création d'un Point d'Accueil des Consommateurs d'Electricité (PACEL). Le Service consommateurs aura pour mission de participer à l'information des consommateurs sur leurs droits, de recommander des solutions aux litiges nés de l'exécution des contrats de fourniture d'électricité ou liés aux contrats de raccordement avec les opérateurs d'électricité. Le Point d'accueil des consommateurs d'électricité est appelé à permettre à l'ARSE de se rapprocher davantage des consommateurs d'électricité, en leur portant assistance et conseil pour la défense de leurs droits.

Au terme de cette journée d'échanges et de partage, la Présidente de l'ARSE et le Président de la LCB se sont félicités de ce qu'elle aura permis aux participants de mettre à niveau leurs connaissances des missions de leurs organisations respectives et d'apprécier les actions et les perspectives du régulateur en faveur de la protection des droits des consommateurs. Mieux, elle a été mise à profit pour marquer le début du processus de mise en place d'un partenariat entre l'ARSE et la LCB qui aura pour but la protection des droits des consommateurs d'électricité.

Alban Kini

Photo de famille de la rencontre

RENPOWER 2019

La présidente de l'ARSE expose les défis de la régulation

L'édition 2019 de la Conférence des investisseurs pour les énergies renouvelables, les infrastructures électriques et l'efficacité énergétique (RENPOWER) s'est déroulée le 12 septembre dernier, à Ouagadougou. A l'occasion, la présidente de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE), Mariam Gui Nikiéma a donné une communication sur les défis de la régulation du secteur de l'énergie au Burkina Faso, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

Le Ministre de l'Energie, Dr Bachir Ismael Ouégraogo a présidé la cérémonie

Plusieurs acteurs du monde de l'énergie électrique se sont réunis dans la capitale burkinabè, le 12 septembre 2019. C'était à l'occasion de la Conférence des investisseurs pour les énergies renouvelables, les infrastructures électriques et l'efficacité énergétique (RENPOWER).

Quelles sont les mesures que les autorités burkinabé doivent-elles prendre pour que l'accès à l'énergie soit sécurisé pour 100% de la population d'ici à 2025 ? Telle est l'une des questions fondamentales à laquelle ont voulu répondre les organisateurs. A ce sujet, divers thèmes ont été abordés par des hautes personnalités. Au nombre des conférenciers, la présidente de l'ARSE, Madame Mariam Gui Nikiéma. Le panel auquel elle a pris part est intitulé : «Relever et surmonter les défis qui mènent à l'indépendance énergétique».

La Présidente de l'ARSE a abordé, en toute logique, la thématique sous l'angle des défis de la régulation du secteur de l'énergie, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

D'entrée de jeu, Mme Nikiéma a fait remarquer qu'avec un ensoleillement direct de plus de 3 000 heures par an, le Burkina Faso reste néanmoins en retard pour garantir à sa population l'accès à

La Présidente de l'ARSE face aux investisseurs

l'énergie. Aux dires de la panéliste, dans un tel contexte où il est plus qu'urgent d'engager les réflexions nécessaires à la recherche de solutions permettant d'améliorer les performances actuelles du secteur, les défis de la régulation en lien avec la spécificité des énergies renouvelables sont nombreux.

Selon elle, ces défis tiennent à la contribution du régulateur à l'élaboration et à la mise en place de la règlementation à la planification des projets, à la mise en place des tarifs et à la mise en place des conditions d'accès au réseau. Pour chacun de ces défis, la présidente de l'ARSE s'est employée à expliquer les éléments de régulation à mettre en œuvre en termes d'expériences et de perspectives en relation avec les énergies renouvelables.

Le Ministre de l'énergie, Dr Bachir Ismaël Ouédraogo qui a présidé l'ouverture de la conférence a indiqué à l'adresse des investisseurs que «le Burkina Faso et l'Afrique comptent sur vous pour aller de l'avant sur cette question de l'énergie dont la prise en charge adéquate permettra de donner de l'espoir à la jeunesse, de créer des emplois, de permettre à nos pays d'aller vers l'industrialisation et le développement».

L'énergie électrique constitue une des priorités de l'exécutif burkinabè. Les objectifs du gouvernement à l'horizon 2020 dans le sont contenus dans Plan national de développement économique et social (PNDES). Il s'agit, entre autres, d'atteindre une puissance installée de 1000 MW contre un peu plus de 250 MW à l'heure actuelle, un taux d'électrification de 45% contre 20% actuellement, un taux d'électrification de 19% en milieu rural contre un peu plus de 3% à l'heure actuelle. La part des énergies renouvelables devrait atteindre les 30% dans le mix énergétique.

Alban KINI

Promotion des énergies renouvelables : l'ARSE en parle lors des 6è JACE

A l'invitation de l'Association « Journalistes et Communicateurs pour les Énergies et le Développement durable » (JED), la Présidente de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE) a présidé la cérémonie de lancement de la 6è édition des Journées des acteurs de la communication sur les énergies et le développement durable (JACE). C'était le mercredi 06 novembre 2019 à Dédougou, Chef-lieu de la région de la Boucle du Mouhoun.

La Présidente de l'ARSE (au milieu) prononçant le discours d'ouverture des 6è JACE

L'édition 2019 des Journées des acteurs de la communication sur les énergies et le développement durable (JACE) a été animée autour du thème central « Place et rôle des acteurs régionaux et locaux dans les actions visant l'accès des populations aux services énergétiques modernes ».

De l'avis de la Présidente de l'ARSE, Mme Gui Mariam Nikiéma, ce thème place au centre des réflexions, la contribution de différents acteurs tant au niveau régional qu'au niveau local aux efforts visant l'accès des populations aux services énergétiques dans notre pays.

C'est alors tout naturellement que Mme Nikiéma a tenu à féliciter les membres de la JED. A leur endroit, la Présidente de l'ARSE a lancé : « En inscrivant vos réflexions autour de ce thème, vous témoignez de votre désir d'accompagner les efforts du Gouvernement à favoriser l'accès des populations aux services énergétiques qui constituent, comme vous le savez, un des grands défis à relever pour notre pays ».

A en croire Mme Nikiéma, le taux d'électrification au Burkina Faso est estimé à environ 21% avec seulement 3% en milieu rural.

Le Président de l'association JED, Mr Grégoire BAZIE (micro)

Ce qui, selon elle, interpelle tous les acteurs du secteur énergétique. En effet, dira-t-elle, ces données « nous interpellent tous et nous invitent à nous assumer par rapport à nos responsabilités en tant que Burkinabè, mais aussi et surtout en tant qu'organisation de la société civile et acteurs de ce secteur ».

Pour sa part, l'ARSE entend jouer pleinement sa partition. C'est du moins, l'assurance donnée par sa première responsable. Dans ce sens, elle a participé à un panel animé autour du thème central de ces 6è JACE. Mieux, Mme Nikiéma a exprimé sa disponibilité à soutenir le JED dans l'organisation des JACE qui sont à leur 6è édition sans discontinuer.

Fulbert Paré

Photo de famille à la fin de la cérémonie

Fonctionnement du secteur de l'énergie

L'ARSE se dote d'outils de contrôle

L'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) a organisé les 19 et 20 décembre 2019 à Ouagadougou, un atelier de validation d'outils de contrôle technique, économique et financier nécessaire à l'accomplissement de sa mission de régulation.

La Présidente de l'ARSE avec à sa gauche le Secrétaire général du Ministère de l'énergie Jean Paul Yanogo et à sa droite Me Benoît Sawadogo, membre du Conseil de régulation de l'ARSE

Deux jours durant, les participants à cet atelier ont été répartis en cinq groupes et ont mené des discussions autour de cinq axes en lien avec le travail de régulation du secteur de l'énergie. Il s'agit de la régulation technique de l'énergie ; de la qualité des services dans le secteur énergétique ; de la question de planification et de tarif de l'énergie ; d'informations à collecter dans le domaine de l'énergie; de contrôle du régulateur dans les centres d'énergies.

Au terme des réflexions sur ces axes, et à en croire le directeur technique de l'ARSE, Alassane Tiemtoré, les résultats produits sont à

la hauteur des attentes. Précision à l'appui : « … nous avons adapté beaucoup d'outils à nos contextes ». Ces outils permettent, par exemple, de s'assurer que l'accès aux réseaux électriques s'effectue dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires. Toutefois, la conviction de M. Tiemtoré semble établie que le problème n'est pas d'élaborer les outils en question, mais de les mettre en œuvre.

Pour sa part, la présidente de l'ARSE, Mariam Gui Nikièma, a tenu à remercier l'ensemble des membres des cinq groupes de travail pour leur engagement et surtout pour la qualité des résultats auxquels ils sont parvenus.

Elle a aussi rassuré les uns et les autres qu'avec les outils de contrôle à disposition, l'ARSE est amenée à faire un bond qualitatif dans le cadre de son opérationnalisation.
Grâce à ces outils, Mme Nikiema croit que le secteur de l'énergie sera « positivement » impacté du point de vue de la gouvernance et de la qualité du service offert aux consommateurs de toutes catégories confondues.

A noter que les outils ainsi élaborés sont prévus dans le Manuel de procédures de l'ARSE. C'est du moins, ce qu'a révélé Mme Nikiéma en précisant que ces outils permettent à son institution d'être véritablement dans une nouvelle dynamique de contrôle et de suivi des activités du secteur de l'électricité.

Fulbert Paré

RegulaE.Fr
le Réseau des régulateurs francophones de l'énergie

Consommation de l'électricité au Burkina

L'ARSE se donne les moyens d'en évaluer les perturbations

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE) a organisé à Ouagadougou, un atelier consacré à la validation de méthodes de calcul des indicateurs de fiabilité de l'approvisionnement en électricité au Burkina. C'était le mardi 24 décembre 2019 où l'indice de durée moyenne des interruptions de service (SAIDI) et l'indice de fréquence moyenne des interruptions de service (SAIFI) ont été validés comme étant constitutives d'une méthode fiable dont l'ARSE peut désormais disposer pour évaluer les perturbations qui viendraient à influer sur la consommation de l'électricité au Burkina Faso.

La Présidente de l'ARSE avec à sa gauche le Président de la ligue des consommateurs du Burkina Dasmané Traoré et à sa droite le Directeur général de l'ABER Ismaël S. Nacoulma

C'est à la suite d'un travail d'experts que ces deux indices, le SAIDI et le SAIFI, ont été mis au centre des discussions au cours de cet atelier qui a regroupé une cinquantaine de participants. Ceux-ci étaient des représentants de plusieurs institutions dont le Premier Ministère, le Ministère en charge de l'énergie, le Ministère en charge de l'économie, le Ministère du commerce, la Société nationale burkinabé d'électricité (SONABEL), l'Agence Nationale des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ANEREE), de l'Agence Burkinabé de l'Électrification Rurale (ABER) de la Fédération des Coopérative d'électricité (FESCOOPEL), la Ligue des consommateurs.

Ces participants que la Présidente de l'ARSE, Mme Mariam Gui Nikiéma, a tenu à remercier au cours de la cérémonie d'ouverture de l'atelier avaient à adopter une méthode de calcul accessible et vérifiable par toutes les parties prenantes du secteur de l'énergie, mais aussi à convenir de la mise en place d'un dispositif de collecte, de détermination et de diffusion des indicateurs. Ils avaient, en sus, à faire des propositions en vue du renforcement des capacités en ressources humaines et matérielles visant à faciliter la détermination desdits indicateurs.

Pour ce faire, ils ont examiné les deux indices que sont le SAIDI et le SAFI. Si le premier (SAIDI) ne prend en compte que les interruptions longues de plus de 3 minutes, le second (SAIFI), lui, concerne la fréquence de la coupure d'électricité. Le SAIDI s'exprime donc en nombre de minutes par an et correspond à la notion de disponibilité, tandis que le

A la fin des travaux les participants ont validé les méthodes de calcul des indicateurs SAIDI et SAIFI

SAIFI s'exprime en nombre d'incidents par an et correspond à la notion de taux de défaillance. En clair, ces indices permettent de calculer la durée moyenne de la coupure subie par l'ensemble des clients et aussi la fréquence de ces coupures, c'est-à-dire le nombre de fois que le client subit des coupures.

Avec leur validation à la faveur de cet atelier du 24 décembre 2019, l'ARSE dispose désormais d'une méthode éprouvée et fiable pour établir et mesurer les perturbations qui influent sur la consommation de l'électricité au Burkina Faso.

A noter que le recours à cette méthode découle du fait que l'ARSE doit au titre de ses attributions, entre autres, proposer des standards généraux et spécifiques concernant la qualité de l'offre et du service client ainsi que des mesures de contrôle dans le secteur de l'énergie, mais aussi déterminer les sanctions pour le non-respect des règles ou des standards applicables dans le secteur de l'énergie ainsi que les indemnités éventuelles.

Fulbert Paré

Concessions de distribution d'électricité

Des outils pour améliorer leur fonctionnement

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE) a organisé un atelier de validation de documents à même d'améliorer le fonctionnent des concessions de distribution de l'électricité en milieu rural. C'était le 30 décembre 2019 à Ouagadougou, avec la participation d'une soixantaine de personnes.

Une partie des participants lors des travaux de l'atelier

Cet atelier fait suite à un travail d'expertise mené durant huit mois au terme desquels cinq documents relatifs au fonctionnement des concessions de service public d'électricité ont été adoptés. C'est un atelier voulu pour valider ces documents qui se présentent sommairement comme suit :

- le premier document porte sur des analyses des questions tarifaires appliquées par les Concessionnaires de distribution en milieu rural et la SONABEL et proposition de nouvelle grille tarifaire ;
- le deuxième document porte sur l'analyse de la viabilité technico-économiques des Concessionnaires de distribution en milieu rural prenant en compte les normes de qualité ;
- le troisième porte sur un projet de texte pour harmoniser les modalités d'intervention de l'État en milieu rural ;
- le quatrième porte sur une nouvelle organisation et fonctionnement des Concessionnaires de distribution en milieu rural ;
- le cinquième document se rapporte à un lot de documents contractuels.

A ces cinq documents, s'ajoute un sixième qui est relatif au manuel de procédure comptable et financier à appliquer en milieu rural. Mais ce dernier n'a pu être soumis à l'atelier du 30 décembre 2019.

L'élaboration de ces documents s'inscrit en droite ligne des missions de l'ARSE, à savoir :

- élaborer, à la demande de l'autorité gouvernementale compétente ou sur sa propre initiative, des propositions visant à adapter le cadre juridique dans lequel s'exercent les activités énergétiques ;
- proposer des tarifs dans le respect des mé-

thodes et procédures en vue d'assurer l'équilibre financier du secteur ;
- ordonner les mesures nécessaires pour assurer la continuité, la qualité et la sécurité du service public de l'énergie ;
- mettre en place, en rapport avec la structure en charge de l'électrification rurale, des mécanismes d'élaboration de contrats, de contrôle et de révision tarifaires pour préserver la viabilité des systèmes d'approvisionnement d'électricité de la zone rurale.

Mettre fin à de multiples et complexes difficultés

Le travail ayant abouti en fin 2019 à l'existence de ces documents a été entamé et bouclé par un groupe d'experts exerçant au sein du Ministère de l'Énergie, de l'Agence Burkinabé de l'Électrification Rurale, (ABER), de la Fédération des coopératives d'électricité (FESCOOPEL), de la SONABEL, de l'Agence Nationale des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ANEREE) et des Fermiers.

Ce travail fait suite à un constat de difficultés sérieuses que connaît le milieu des concessionnaires d'électricité en milieu rural. En effet, après plus de quinze années de fonctionnement de ces structures privées, l'ARSE est régulièrement saisie au sujet d'un certain nombre de difficultés qui persistent et se complexifient d'années en années.

En effet, les COOPEL se plaignent de la facturation SONABEL qui leur est appliquée; la SONABEL se plaint des factures impayées par les COOPEL ; les usagers des COOPEL se plaignent du coût et de la qualité des services qu'elles offrent ; l'État constate que le service public de l'électricité n'est pas parfois assuré dans les localités gérées par les COOPEL ; les fermiers se plaignent des factures impayées par les COOPEL.

Les documents examinés et adoptés au cours de cet atelier du 30 décembre 2019 devraient donc permettre de surmonter ces difficultés.

Fulbert Paré

Rapport annuel de l'ARSE

Le rapport 2018 remis au Premier ministre

La présidente de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE), Mariam Gui Nikiéma, accompagnée de ses collaborateurs, a remis, le 31 décembre 2019 à Ouagadougou, le rapport annuel 2018 de son institution au Premier ministre Christophe Joseph Marie Dabiré. Des recommandations sont contenues dans ledit rapport.

Le Premier ministre recevant des mains de la Présidente le rapport annuel d'activités 2018 de l' ARSE

A travers son rapport 2018, l'ARSE recommande au gouvernement d'assurer un meilleur financement des activités de régulation de l'énergie. Toujours au gouvernement, l'ARSE recommande l'accélération de la prise des textes restants en application de la loi n°014-2017.

A l'endroit des opérateurs du secteur de l'énergie, l'ARSE recommande l'effectivité de la séparation comptable de la SONABEL et le paiement de la redevance.

Ces recommandations découlent de constats faits par l'ARSE dans le cadre de la conduite de sa mission de régulation des activités de production, d'exploitation, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de vente de l'électricité sur toute l'étendue du territoire national. Ces constats sont aussi révélateurs de bien d'autres données contenues dans le rapport 2018 remis au Chef du Gouvernement.

En effet, il ressort de ce rapport que le pourcentage des activités de production et de vente de l'électricité était de l'ordre de 8% en 2018. Il révèle aussi qu'il n'y a pas eu de renforcement du parc de production d'énergie, même si l'entrée en service de la ligne 225 kV Bolgatanga-Ouagadougou a été effective.

Ce rapport révèle également que la qualité du service s'est dégradée de 2017 à 2018 et que

l'énergie non distribuée (END) a été de 48 GWh en 2018 contre 30 GWh en 2017, «ce qui représente une perte d'environ 4,8 milliards pour la SONABEL et plus de 48 milliards pour l'économie nationale», a laissé entendre la Présidente de l'ARSE. Quant au temps moyen de coupure (TMC), il est passé de 155 heures en 2017 à 233 heures en 2018. C'est du moins, ce qui ressort du rapport annuel.

A la faveur de la remise de ce rapport au Premier ministre, Mme Nikiéma a révélé que son institution a été, courant 2018, associée à l'élaboration de trois projets de textes. Il s'agit du :

- projet de décret portant rémunération des activités concourant à la fourniture d'électricité et fixation des méthodologies et des paramètres de détermination des tarifs de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- projet de décret portant cahier des charges applicables au concessionnaire de distribution d'électricité au Burkina Faso ;
- projet d'arrêté portant adoption d'un cahier des charges applicables aux audits énergétiques au Burkina Faso.

Toujours durant 2018, le rapport note l'intervention de l'ARSE dans la gestion d'un conflit ayant opposé la Coopérative d'électricité de Solenzo (COOPELSO) à la Commune de Solenzo.

La Présidente répondant aux questions des journalistes à sa sortie d'audience

En plus de l'insuffisance des investissements dans le secteur de l'énergie, l'ARSE déplore la lourdeur des procédures de la dépense publique, la faible valorisation des ressources énergétiques endogènes et le coût élevé du kWh d'origine thermique diésel. Ce coût influence négativement la compétitivité des entreprises, de l'avis de l'ARSE.

Alban Kini

Conférence de presse

L'ARSE dévoile aux journalistes le contenu de son rapport 2018

La présidente de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE), Mariam Gui Nikièma, entourée de ses collaborateurs, a animé une conférence de presse, le mercredi 8 janvier 2020 à Ouagadougou. Les échanges ont essentiellement porté sur le rapport d'activités 2018 de l'institution.

Face à la presse, la Présidente Mariam Gui Nikiéma avec, à sa gauche, le Directeur de la communication et de la documentation Yaya Soura et, à sa droite, le Directeur des services techniques et de la régulation Alassane Tiemtoré.

Les données contenues dans le rapport 2018 de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) ont été rendues publiques, le mercredi 8 janvier dernier. C'était lors d'une conférence de presse animée à Ouagadougou par la présidente de l'institution, Mariam Gui Nikiéma. A l'occasion Mme Nikiéma a échangé à bâtons rompus avec les journalistes. Il ressort du rapport, par exemple, qu'en 2018, le secteur de l'énergie au Burkina a connu une évolution de l'ordre de 6,7% (2017-2018) contre 8,7% (2016-2017) et une hausse des ventes d'énergie de 8% (2017-2018) contre 10% sur la période 2016-2017.

L'animatrice principale de la conférence de presse a fait observer qu'au niveau de la production, la puissance énergétique installée est restée inchangée et qu'au niveau du transport, l'on a mis en service une ligne de 225 KV reliant Ouagadougou à Bolgatanga.

La distribution de l'électricité quant à elle a besoin d'amélioration, pendant que la qualité de service est jugée dégradée. Madame Nikiéma a fait savoir que sur le plan économique et financier, la SONABEL a atteint un résultat net positif de 9,104 milliards en 2018 contre 6,907 milliards en 2017.

Elle a aussi indiqué qu'en contrepartie, l'Etat a subventionné le combustible consommé par la SONABEL, à hauteur de 36 milliards F CFA en 2018 contre 34 milliards F CFA en 2017.

Aux dires de la présidente de l'ARSE, le bilan de l'année 2018 est peu satisfaisant parce que l'on a identifié quelques insuffisances.

La Présidente Mariam Gui Nikiéma : «L'ARSE a formulé des recommandations dans le rapport»

Il s'agit de : l'absence de réserve de production, la forte dépendance à l'égard des énergies fossiles importées, le coût élevé du KWh qui impacte négativement la compétitivité des entreprises et la faible valorisation des ressources énergétiques endogènes.

Dans l'optique de mener à bien ses activités pour obtenir de bons résultats, l'ARSE a dû faire face à de nombreuses difficultés. Ces difficultés selon la présidente Nikièma sont, entre autres, l'insuffisance des ressources financières, la gestion financière et comptable et l'adoption des textes d'application de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant règlementation générale du secteur de l'énergie.

Les journalistes se sont imprégnés du contenu du rapport 2018 de l'ARSE.

De l'avis de la présidente, le document contient des recommandations visant à «favoriser une meilleure atteinte des ambitions du gouvernement en matière de développement des infrastructures énergétiques et d'accès des populations au service public de l'électricité». Ainsi, l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie préconise, à l'endroit du gouvernement, le financement des activités de régulation, le pouvoir de fixation des tarifs de l'électricité, le pouvoir d'autorité concédant des titres d'exploitation, etc.

Concernant les opérateurs du secteur de l'énergie, l'ARSE attend d'eux une effectivité de la séparation comptable de la SONABEL et le paiement de la redevance par les opérateurs du secteur de l'énergie.

La conférence de presse est intervenue huit jours après la remise du document (Rapport 2018) au Premier ministre Christophe Marie Joseph Dabiré.

Alban KINI

L'ARSE rend hommage à deux agents admis à la retraite

Le personnel de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) a organisé une cérémonie d'au revoir à l'attention de Séni Kafando, chauffeur et Patrice Ouédraogo, administrateur des services financiers et cadre d'appui auprès de la Présidente. Tous les deux agents ont fait valoir leurs droits à la retraite. La cérémonie qui a eu lieu le jeudi 23 janvier 2020 dans l'enceinte de l'ARSE a été rehaussée par la présence des membres du Conseil de régulation de la structure.

La Présidente de l'ARSE a rendu un vibrant hommage à ses deux ex. collaborateurs

«Après plusieurs années de bons et loyaux services rendus à la Nation, vous êtes amenés conformément à la loi à faire valoir vos droits à la retraite», a indiqué le Directeur de la communication et de la documentation de l'Arse Yaya Soura. C'était à l'ouverture de la sympathique cérémonie d'au revoir à l'attention des deux agents désormais admis à la retraite. «*Cette cérémonie est voulue par vos ex. collègues que nous sommes pour vous témoigner notre reconnaissance au regard de votre immense contribution à la mise en place de l'ARSE et de de la régulation du secteur de l'énergie au Burkina*», a indiqué M. Soura.

Pour sa part, la Présidente de l'Arse Mariam Gui Nikiéma a rendu un vibrant hommage à ses deux ex-collaborateurs qui, selon elle, ont été présents au tout début de la création de la structure. «Patrice Ouédraogo, vous êtes venu à l'Arse lorsqu'il n'y avait même pas de chaise pour s'assoir. De plus, il n'y avait aucun texte. Quant à vous, Séni Kafando, au moment où vous arriviez, vous n'aviez même pas un seul outil de travail. Il n'y avait aucun véhicule de service», a rappelé la présidente, avant de souligner que «*c'est bien grâce à votre engagement qu'il a été possible de fonder les bases qui nous ont permis de démarrer les activités de la structure*». Mme Mariam Gui Nikiéma a expliqué que c'est donc autour des deux personnes que l'ensemble du personnel est réuni, «*dans un cadre convivial, pour vous dire merci au nom de la Nation pour les services rendus durant vos carrières respectives et vous souhaiter un bon vent pour la suite de votre nouvelle vie*».

Ce départ à la retraite marque pour Patrice Ouédraogo la fin d'une riche carrière de près de 40 années de services dans l'administration financière au 31 décembre 2019, précisément 39 ans, 10 mois et 28 jours, dont 10 ans à l'ARSE. Quant à Séni Kafando, il a totalisé 10 années de services en tant que chauffeur dont 5 à l'ARSE au 31 décembre 2015, date de son départ à la retraite.

Prenant la parole en leurs noms, M. Ouédraogo a formulé des mots de remerciements à

M. Patrice OUEDRAOGO (à gauche) a remercié le personnel et les membres du Conseil de régulation pour l'hommage qui leur a été rendu

l'endroit du personnel et des membres du Conseil de régulation de l'ARSE pour l'hommage à eux rendu, précisant que le sort et Dieu voulant, il est revenu au personnel de l'ARSE de leur dire merci, Séni Kafando et lui, à la fin de leurs carrières, d'autant qu'ils les ont entamées dans d'autres structures de l'administration publique. *«Je tiens au nom de Séni et en mon nom personnel à vous dire merci pour cette marque de reconnaissance»,* a fait observer Patrice Ouédraogo. Il a mentionné que même s'ils sont partis, ils resteront moralement aux côtés de leurs ex-collègues. *«Nous prierons pour que l'ARSE qui nous a vus partir continue de grandir et de déployer ses missions sur le terrain au bénéfice des consommateurs et des acteurs du secteur de l'énergie»*, a conclus M. Ouédraogo.

C'est par une remise de cadeaux, une photo de famille et un diner d'au revoir que la cérémonie a pris fin au grand bonheur de tous.

Alban KINI

Photo de famille

Second Compact du Burkina axé électricité

Renforcer la régulation du domaine !

Le second Compact du Burkina réalisera d'importants investissements pour améliorer l'accès des ménages et des entreprises à une électricité suffisante et de meilleure qualité. Les réformes à engager offrent de réelles opportunités d'améliorer le service public d'électricité et de créer un environnement favorable aux investissements.

Dr Tambi Samuel Kaboré - Coordonnateur National de l'UCF-Burkina

Missions de l'Unité de coordination de la formulation du Second Compact

Créée par décret N°2017-210 du 19 avril 2017, l'Unité de Coordination de la Formulation du second compact du Burkina Faso (UCF-Burkina) a pour principale mission de « conduire, au nom de l'Etat burkinabè, le processus d'élaboration du deuxième compact, conformément aux priorités du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et aux procédures du Millennium Challenge Corporation (MCC) ».

Approche participative et inclusive

Le Coordonnateur national anime et coordonne les activités de formulation du second compact, en coordination avec le MCC, et rend compte à la Primature et au Gouvernement !

L'UCF-Burkina met en œuvre une approche participative et inclusive. Dans chacune des quatre étapes du processus de formulation du second compact, les travaux des experts internes à l'UCF-Burkina et des cabinets d'expertise sont soumis aux parties prenantes (Etat, Secteur privé, société civile, PTF) pour examen et validation à travers des Groupes de travail, des ateliers, des réunions, etc. Les documents validés sont soumis à l'adoption du Gouvernement en Conseil des Ministres avant leur transmission officielle au MCC.

Une formulation du Second Compact en 4 phases

Le processus d'élaboration du second Compact est décomposé en quatre (4) phases. Les trois premières phases sont achevées. Il s'agit de : (i) la phase 1 consacrée à l'analyse des contraintes à l'investissement privé et à la croissance économique qui s'est déroulée d'avril à août 2017, (ii) la phase 2 portant sur l'analyse des causes profondes des contraintes identifiées qui s'est déroulée de septembre 2017 à janvier 2018, (iii) la phase 3 qui a porté sur la définition des projets potentiels du compact (février- juin 2018) et s'est achevée par trois documents de projets adoptés en Conseil des Ministres le 20 juin 2018 et validés par le MCC.
La phase 4 consacrée au développement du Compact est en train de finir.

Trois projets pour un Second Compact focus électricité

(i) le Projet Renforcement de l'efficacité dans le Domaine de l'Electricité (PREDEL) visant à amé-

liorer la régulation et les politiques, à clarifier la coordination organisationnelle et institutionnelle du secteur, ainsi qu'à renforcer l'environnement propice à la réalisation des investissements du secteur privé ;

(ii) le Projet Accroissement de l'Offre d'Electricité moins couteuse (PADOEL) visant à améliorer la gestion de l'offre et la fiabilité de l'électricité ;

(iii) le Projet Réseaux et Accès à l'Electricité (PRAEL) visant à améliorer les réseaux de transport et de distribution afin d'étendre l'accès des ménages et des entreprises à l'électricité.

Grandes réformes envisagées dans le secteur de l'énergie au Burkina Faso

Parmi les réformes proposées dans le second Compact, trois réformes majeures méritent une attention particulière à savoir :

(i) l'optimisation du cadre juridique et institutionnel,

(ii) la rationalisation des subventions et des tarifs,

(iii) le renforcement de la régulation.
Ces réformes visent l'atteinte des objectifs stratégiques à long terme du domaine de l'électricité, tels que définis dans la Stratégie 2019-2023 du domaine de l'énergie adoptée par le Gouvernement du Burkina Faso.

Ainsi, les réformes à engager offrent de réelles opportunités de corriger les déficits structurels du domaine, d'améliorer le service public d'électricité et de créer un environnement favorable aux investissements.

Le Gouvernement burkinabé et le MCC ont signé le 6 décembre 2019 l'Aide-mémoire sur les points de réforme. Quelles sont les étapes à venir ?

L'aide-mémoire rassemble les conditions et les engagements du Gouvernement du Burkina Faso nécessaires à la signature, l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du second compact. Il définit les jalons à franchir pour atteindre chacune des étapes à venir du Compact.

Les étapes à venir sont les suivantes : (i) le MCC produit et présente un mémorandum d'investissement à son comité d'investissement en février 2020 (réalisé), (ii) une mission du Gouvernement du Burkina Faso se rend à Washington en début avril 2020 pour les négociations, (iii) le document du Compact est soumis au Conseil d'Administration du MCC en juin 2020, (iv) la signature officielle du Compact se tient en juin ou juillet 2020, (v) une phase de préparation de 12 à 18 mois est organisée pour mettre en place le MCA-Burkina Faso II et réaliser les arrangements institutionnels et contractuels avec les acteurs de mise en œuvre, (vi) l'entrée en vigueur et la mise en œuvre à partir de mi-2021 au plus tôt pour une durée de 5 ans.

Sigles

MCC = Millennium Challenge Corporation **(agence gouvernementale américaine)** créée en janvier 2004 pour la gestion du **MCA** = Millennium Challenge Account **(Fonds américain)** dont la finalité est de « lutter contre la pauvreté à travers la croissance économique ».

MCA-Burkina = Millennium Challenge Account-Burkina **(structure nationale de mise en œuvre du Compact).**

Point de parcours et perspectives…

«Au cours des dix prochaines années, l'ARSE se portera mieux», espère Mariam Gui Nikiéma, Présidente de l'ARSE

Le volet régulation du secteur de l'énergie au Burkina Faso a été animé ces dix dernières années par l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE). Mais qu'en est-il de l'avènement de cette structure ? Qu'a-t-elle pu faire effectivement ? A quelles difficultés a-t-elle eu à faire face ? Et que peut-on attendre d'elle durant les années à venir ? Ce sont autant de questions auxquelles la Présidente de l'ARSE, Mme Mariam Gui Nikiéma répond dans la présente interview.

Mariam Gui Nikiéma,
Présidente de l'ARSE

Madame la Présidente, vous êtes la première personnalité à diriger l'ARSE depuis sa création. Que retenir du processus qui a abouti à la mise en place de cette structure en charge de la régulation du secteur de l'énergie au Burkina ?

La création de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie trouve ses origines dans la gestion de la crise énergétique des années 2000 qui a secoué la plupart des pays africains. En réponse à cette crise, le Gouvernement du Burkina Faso a engagé des réformes dans le but d'impliquer davantage le secteur privé dans l'approvisionnement des besoins énergétiques à travers l'ouverture à la concurrence des segments de la production et de la distribution. Cette réforme a abouti à l'adoption de la loi n°027-2007/AN du 20 novembre 2007 portant règlementation générale du sous-secteur de l'électricité.

Au nombre des changements institutionnels majeurs prévus par cette loi, figure la création de l'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité (ARSE), une structure ayant le statut d'autorité administrative indépendante, rattachée au Cabinet du Premier Ministre et jouissant de l'autonomie financière.

La création de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie trouve ses origines dans la gestion de la crise énergétique des années 2000 qui a secoué la plupart des pays africains.

De 2007 à nos jours, d'autres réformes ont eu lieu, notamment en 2012 et en 2017. En ce qui concerne particulièrement la structure de régulation, son statut a également évolué et a récemment fait l'objet d'un nouveau décret, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ARSE, en l'occurrence le décret n°2020-0278-PRES-PM-ME-MCIA-MINEFID du 16 avril 2020.

Quelle est l'importance de la régulation pour un secteur comme l'énergie ?

Le secteur de l'énergie est par essence un secteur capitalistique, dans la mesure où il requiert de gros investissements qui ne sont pas toujours à la portée de nos Etats. Ce faisant, ceux-ci ont besoin d'acteurs privés pour combler leurs faiblesses dans ce domaine, tant et si bien que les réformes engagées dans les années 2000 ont abouti à l'ouverture des segments de la production et de la distribution à la concurrence.

Par ailleurs, l'énergie relève du domaine du service public. A ce titre, sa gestion est en règle générale déléguée à un organisme public ou privé. En tant que service public, la vocation de l'énergie exige à minima de satisfaire aux principes de mutabilité, de régularité, de continuité, de neutralité et d'égalité de traitement.

En tant que service public, la vocation de l'énergie exige à minima de satisfaire aux principes de mutabilité, de régularité, de continuité, de neutralité et d'égalité de traitement.

De ce qui précède, l'on peut dire que la régulation tire son importance dans la nécessité pour l'autorité publique de garantir la sauvegarde et la protection des droits et intérêts de toutes les parties prenantes du secteur de l'énergie que sont les opérateurs, les consommateurs et l'Etat à travers l'existence d'un organe doté de pouvoir de neutralité et d'impartialité et auquel cette mission est confiée.

On peut dire que la régulation tire son importance dans la nécessité pour l'autorité publique de garantir la sauvegarde et la protection des droits et intérêts de toutes les parties prenantes du secteur de l'énergie que sont les opérateurs, les consommateurs et l'Etat à travers l'existence d'un organe doté de pouvoir de neutralité et d'impartialité et auquel cette mission est confiée.

J'invite du reste les lecteurs à prendre connaissance du contenu du n°000 de notre journal d'information, édition dans laquelle nous avons abordé différents sujets en lien avec l'importance de la régulation du secteur de l'énergie.

Après dix ans de fonctionnement de l'ARSE, quel bilan retenir ?

Pour répondre à cette question, je dois préciser que deux cas de figures se présentent chaque fois que l'on nomme un responsable à la tête d'une structure. En effet, soit la personne est nommée en remplacement d'un précédent responsable, dans ce cas, il y a un héritage en termes de ressources humaines, financières et en termes de compétences ; soit la personne est nommée à la tête d'une structure nouvellement créée et dans ce cas, celle-ci se retrouve face à plusieurs défis liés d'une part à la mobilisation des ressources humaines et financières et d'autre part à l'opérationnalisation des missions.

En ce qui concerne l'ARSE, nous nous sommes retrouvés dans le second cas de figure d'autant plus que la structure n'existait pas et qu"il fallait donc la mettre en place. Petit à petit, en dix années, en termes de ressources humaines, nous sommes passés de trois agents en 2009 à 11 agents en 2020. Nous avons connu deux départs à la retraite et un départ à la fonction publique internationale.

En ce qui concerne les ressources financières, nous avons obtenu du Gouvernement une contribution au budget de l'ARSE d'environ 250 millions en 2020 contre 11 millions en 2009. Je parle d'une contribution financière étant donné que se-

lon les textes, l'ARSE tire principalement ses sources de financement des redevances énergétiques et, accessoirement, de la contribution du budget de l'Etat.

Au plan de la mise en œuvre des missions, je peux affirmer qu'avec l'engagement des membres du Conseil de régulation et du personnel cadre et de soutien, l'ARSE a pu déployer une bonne partie de ses missions sur le terrain. Peuvent illustrer cet état de fait nos rapports annuels d'activités que nous produisons régulièrement tous les ans et que nous remettons à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, et qui sont ensuite publiés sur notre site internet.

Je peux affirmer qu'avec l'engagement des membres du Conseil de Régulation et du personnel cadre et de soutien, l'ARSE a pu déployer une bonne partie de ses missions sur le terrain.

On a l'habitude d'assister à des cérémonies officielles marquant les anniversaires. Qu'en est-il pour les 10 années d'existence de l'ARSE ?

Après dix années de fonctionnement, nous aurions bien voulu faire une halte pour mener des réflexions sur les enjeux qui sous-tendent la régulation du secteur de l'énergie au Burkina Faso, faire le bilan de ces dix années de mise en œuvre et envisager les perspectives pour le futur. Mais le contexte marqué par la pandémie du Covid-19 ne permet pas une telle activité dont la pertinence ne souffre pas de doute. Nous respectons les consignes édictées par le Gouvernement qui visent à faire barrière à la propagation de ce virus.

Après dix années de fonctionnement, nous aurions bien voulu faire une halte pour mener des réflexions sur les enjeux qui sous-tendent la régulation du secteur de l'énergie au Burkina Faso, faire le bilan de ces dix années de mise en œuvre et envisager les perspectives pour le futur.

Parlant du Covid-19, en tant que régulateur, comment avez-vous accueilli les mesures prises dans le domaine de l'énergie par le Président du Faso dans son adresse à la nation le 2 avril 2020 pour amoindrir l'impact de la pandémie sur le vécu des populations ?

Nous avons favorablement accueilli les mesures dans leur ensemble et notamment celles relatives à l'énergie. Souvenez-vous qu'après l'annonce des mesures par le Président du Faso, le Ministre de l'Energie a animé une conférence de presse le 4 avril 2020. Avec les hommes et femmes de médias, il est ressorti que près de 15 milliards de F CFA sont mobilisés pour satisfaire à l'incidence financière de ces mesures qui impacteront positivement 667 265 ménages. Ce qui constitue une contribution fort appréciable du secteur de l'énergie pour soulager les difficultés rencontrées par les populations face aux effets de cette pandémie. Toutefois, il faudrait prévoir un dispositif de règlement rapide par l'Etat du manque à gagner induit par ces mesures aux opérateurs concernés, afin d'éviter les problèmes de trésorerie qui peuvent compromettre leur équilibre financier.

Revenant à l'ARSE, quelles sont les difficultés auxquelles la structure fait face dans le cadre de la mise en oeuvre de ses missions ?

Dix (10) ans après la mise en place de son Conseil de régulation et le recrutement de ses directeurs opérationnels en 2013, l'ARSE reste confrontée à certaines difficultés dans le cadre de l'opérationnalisation de son organigramme et de la réalisation de ses missions. Ces difficultés sont principalement liées à la mobilisation conséquente des ressources financières

provenant de la redevance énergétique, à la gestion des subventions de l'Etat et à l'absence de siège devant abriter les services de la structure.

Quelles sont vos propositions de solutions à ces difficultés ?

Nous préconisons la mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la redevance énergétique. Il nous paraît également nécessaire que soit accordé à l'ARSE, le bénéfice de dispositions spécifiques en matière de dépense publique. En raison du choix du Burkina d'ouvrir le secteur de l'énergie à d'autres opérateurs, la création de l'autorité de régulation dans le paysage institutionnel pour la bonne gouvernance du secteur s'est avérée d'une nécessité d'ordre stratégique. Elle fait partie du système institutionnel attractif propre à encourager l'intervention d'entreprises privées nationales et internationales et constitue de ce fait, une assurance pour les investisseurs privés et protège en même temps les intérêts de l'Etat et des consommateurs, tout en veillant à l'équilibre financier des opérateurs.

Il est ressorti que près de 15 milliards de F CFA sont mobilisés pour satisfaire à l'incidence financière de ces mesures qui impacteront positivement 667 265 ménages. Ce qui constitue une contribution fort appréciable du secteur de l'énergie pour soulager les difficultés rencontrées par les populations face aux effets de cette pandémie. Toutefois, il faudrait prévoir un dispositif de règlement rapide par l'Etat du manque à gagner induit par ces mesures aux opérateurs concernés, afin d'éviter les problèmes de trésorerie qui peuvent compromettre leur équilibre financier.

Par ailleurs, de par la nature de ses missions qui la positionnent au cœur des intérêts des acteurs que sont l'Etat, les opérateurs et les consommateurs, disposer d'un siège constitue pour la structure un enjeu majeur. Et ce, d'autant plus qu'en permettant le regroupement du personnel en un seul endroit et en favorisant par ce fait l'efficacité dans le fonctionnement des services, le siège confère à la structure des garanties de visibilité et d'accès à ses usagers tout en affirmant sa stabilité et sa durabilité dans le paysage institutionnel du secteur de l'énergie.

Dix (10) ans après la mise en place de son Conseil de régulation et le recrutement de ses directeurs opérationnels en 2013, l'ARSE reste néanmoins confrontée à certaines difficultés liées à la mobilisation conséquente des ressources financières provenant de la redevance énergétique, à la gestion des subventions de l'Etat et à l'absence de siège devant abriter les services de la structure.

Le Conseil des Ministres du 12 février dernier a procédé à l'adoption d'un nouveau décret relatif aux attributions, organisation et fonctionnement de l'ARSE. De quels changements ce décret est-il porteur dans le domaine de la régulation ?

Avant de répondre à cette question, je note que ce décret adopté le 12 février 2020 a été signé le 16 avril dernier. Je dois également rappeler que son adoption intervient dans le cadre de l'élaboration du deuxième compact entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Millennium Challenge Corporation (MCC). Les changements induits par ce décret portent aussi bien sur l'organisation que sur le fonctionnement de l'ARSE, sachant qu'au niveau des attributions, il n'y a pas eu de changement notable.

Au niveau de l'organisation, le Conseil de régulation est désormais composé de trois (03) membres permanents contre sept membres non permanents selon l'ancien décret. En outre, contrairement au précédent décret dont les membres étaient désignés par des institutions

habilitées à cet effet, le nouveau décret prévoit que les trois membres du Conseil sont recrutés en raison de leur qualité morale, leur compétence, ainsi que leurs qualifications dans les domaines juridique, technique, économique et de leur expérience dans le secteur de l'énergie, suivant un appel à concurrence.

Au niveau du fonctionnement, le fait notable concerne les sources de financement du régulateur. Le nouveau décret a prévu que les ressources de l'ARSE sont constituées principalement par une partie de la redevance énergétique perçue auprès des opérateurs du secteur de l'énergie, ensuite par les dotations budgétaires ou subventions de l'Etat, une partie du produit des amendes, et autres sources de financement, dons et legs compatibles avec l'obligation d'impartialité. Ceci constitue une avancée d'autant plus que dans le décret précédent, le mode de financement priorisait les dotations budgétaires ou subventions de l'Etat, puis venait en second lieu la redevance énergétique.

Comment voyez-vous l'ARSE dans les dix prochaines années ?

L'adoption du nouveau décret et les innovations qu'il comporte me font espérer qu'au cours des dix prochaines années, l'ARSE se portera mieux, mais à conditions que les propositions de solutions aux difficultés ci-dessus énoncées connaissent des avancées notables.

Auriez-vous des attentes particulières à exprimer pour conclure cette interview ?

Le décret qui vient d'être adopté ouvre de nouvelles perspectives pour l'ARSE et la régulation du secteur de l'énergie au Burkina Faso. En attendant la mise en place du prochain Conseil de régulation, je voudrais rendre hommage aux membres du Conseil de régulation sortant pour leur engagement dans le respect de leur serment et leur assiduité aux sessions du Conseil, toutes choses qui ont contribué à relever le défi de l'opérationnalisation de la structure.

Toute œuvre humaine étant perfectible, nous aimerions croire que nos insuffisances constitueront pour la prochaine équipe à la fois des enseignements et des erreurs à corriger, ceci pour la construction d'un environnement propice au développement du secteur de l'énergie au Burkina.

Je voudrais aussi saluer les efforts des directeurs et des chefs de services qui ont su promptement prendre les dossiers en main dans leurs domaines de compétences respectifs, ce qui a permis d'entretenir le souffle nécessaire à la bonne marche des activités de la structure. J'ai une pensée pour les cadres et le personnel d'appui dont l'accompagnement à des niveaux divers ont été pour l'ARSE le supplément indispensable à son équilibre.

Je voudrais enfin traduire toute ma reconnaissance et celle des autres membres du Conseil de régulation à l'endroit des plus hautes autorités de notre pays. C'est un mandat que nous avons conduit de par leur volonté de nous confier cette mission. Nous croyons l'avoir assumé au mieux de nos capacités morales et intellectuelles. Cependant, toute œuvre humaine étant perfectible, nous aimerions croire que nos insuffisances constitueront pour la prochaine équipe à la fois des enseignements et des erreurs à corriger, ceci pour la construction d'un environnement propice au développement du secteur de l'énergie au Burkina.

L'adoption du nouveau décret et les innovations qu'il comporte me font espérer qu'au cours des dix prochaines années, l'ARSE se portera mieux, mais à conditions que les propositions de solutions aux difficultés ci-dessus énoncées connaissent des avancées notables.

Entretien réalisé par
Alban Kini et Fulbert Paré

ARSE

Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie

Burkina Faso
Unité - Progrès - Justice

A LA UNE

Le second Compact du Burkina réalisera d'importants investissements pour améliorer (...)

Renforcer la régulation du domaine !

Le personnel de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) a organisé (...)

L'ARSE rend hommage à deux agents admis à la retraite

5ème Forum de l'ARREC sur la Régulation régionale en collaboration avec ARSE-Burkina Faso

Mot de la Présidente | Actualités | Décisions et Avis

Cher internaute,

Bonjour et bienvenu sur le site web de l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité (ARSE) du Burkina Faso. Votre présence sur ce site nous réjouit, en notre qualité de membres du Conseil de Régulation et d'agents de l'ARSE.

Elle témoigne de votre intérêt pour notre activité qui est de contribuer au bon fonctionnement du secteur de l'électricité à travers la régulation des activités de production, d'exploitation, de transport, de distribution, de vente, d'exportation et d'importation de l'électricité sur toute l'étendue du territoire national. Conçu et développé suivant les derniers standards, notre site web ambitionne de mettre à votre disposition l'information que nous croyons vous intéresser.

Ainsi, à travers les rubriques qui vous sont proposées, son contenu se veut le plus ouvert en étant le plus précis, car défini en lien avec nos missions, nos activités, les décisions et avis du Conseil de Régulation, la réglementation en vigueur, les données sur le secteur, etc.

Nous sommes néanmoins persuadés qu'en l'état, ce site est perfectible et restons par conséquent ouverts à vos commentaires et suggestions. Merci de nous avoir rendu visite.

Mariam Gui NIKIEMA
Officier de l'Ordre National

LES MEMBRES DU CONSEIL DE RÉGULATION EN SÉANCE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PERSONNEL

Le Régulateur de l'énergie,
diffuser l'information sur l'ARSE et le secteur de l'énergie

Ministère de la Santé

Population du Burkina Faso, la maladie dûe au nouveau coronavirus ne connait pas de frontière.

Pour éviter la maladie

Se laver régulièrement les mains avec du savon ou utiliser une solution hydroalcoolique pour les frictionner

Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir avant de tousser ou d'éternuer

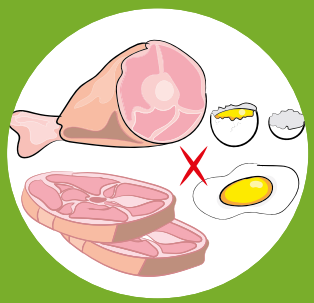

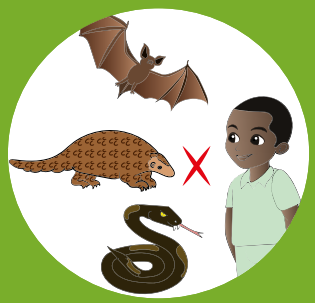

Eviter les contacts avec les animaux et la consommation de produits d'origine animale crus ou mal cuits

Eviter les contacts rapprochés avec les personnes présentant une toux et un rhume

Eviter de cracher à terre

Contactez

CELLULE DE VEILLE CORONAVIRUS: 3535